

Je souhaite demander l'échange d'un permis de conduire issu d'un pays n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'espace économique européen

ET

Je suis français, ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco

ET

je réside dans l'Aube

Etape 1 : Je vérifie que mon permis a été émis par un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Etape 2 : Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- Formulaire cerfa n°14879*01 renseigné et signé (le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel doivent être mentionnés)
- Formulaire cerfa n°14948*01 référence 06 obligatoirement imprimé en couleur, complété, daté et signé
- Photocopie de mon permis de conduire original
- Photocopie de Justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport etc.)
- Photocopie de Justificatif de domicile (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)
- Traduction officielle du permis de conduire en français s'il n'est pas rédigé en langue française, soit établie en France par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives françaises, soit une traduction établie à l'étranger légalisée ou apostillée (*INFO* : les permis de conduire algériens doivent être traduits),
- Si je ne possède pas la nationalité française mais suis ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : photocopies de justificatif(s) de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles)
- Si je ne suis pas réfugié – protection subsidiaire ou apatride : attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités étrangères ayant délivré le permis de conduire
- Si je n'ai pas la même nationalité que mon permis de conduire : copies des justificatifs de résidence dans le pays où a été obtenu le permis à la date de sa délivrance (185 jours au moins sur l'année civile d'obtention du permis, avec attaches personnelles et/ou professionnelles) Exemple : fiches de paye, contrat de travail, justificatifs de domicile,...
- 4 photos d'identité aux normes biométriques

Etape 3 : J'envoie mon dossier par courrier à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE
TSA 63527
NANTES Cedex 1**